

À Saint-Marcellin, la vidéosurveillance comme solution ?

Devant la hausse inquiétante des incivilités et délits depuis plusieurs mois, des caméras vont être mises en place à l'automne dans cette petite ville du Sud-Grésivaudan.

Feux de poubelles, cambriolages, drogue, agressions et même un viol. Depuis le début du printemps, Saint-Marcellin et son canton connaissent une augmentation préoccupante des incivilités et délits. Une situation inquiétante pour ce canton du Sud-Grésivaudan qui reste rural malgré la croissance de sa population. « Les élus se retrouvent en première ligne, sans avoir forcément ni une information totale, ni les moyens financiers, matériels et humains pour avancer. Il faut par exemple se battre pour obtenir des chiffres relatifs à la délinquance », affirme Jean-Michel REVOL, maire de Saint-Marcellin, qui regrette que le courrier qu'il a adressé en avril au préfet pour l'alerter soit resté sans réponse.

La municipalité a toujours insisté sur la prévention et soutenu financièrement le monde associatif intercommunal, en matière de sports, de loisirs et de culture. Une politique jeunesse forte a été mise en place, avec notamment la création d'un conseil municipal jeune, une bourse aux permis de conduire, une bourse aux projets jeunes et des sorties familiales. Mais devant la poursuite de ces dégradations et incivilités sur le domaine public, un système de vidéosurveillance va être installé à Saint-Marcellin cet automne. « Financièrement, c'est très lourd, puisque nous allons investir plus de 326 000 euros. La vidéosurveillance, je ne veux pas l'idéaliser, ni la diaboliser. Mais elle peut être utile, d'où cette expérimentation », assure Jean-Michel REVOL, qui rappelle que la sécurité dépend de la responsabilité de l'État. « Nos concitoyens attendent des collectivités le maintien de la sécurité. On entend bien le message, ceci dit, on voit bien que nos pouvoirs sont extrêmement limités. Le 28 juillet dernier, le préfet a d'ailleurs envoyé un courrier aux maires du département, stipulant qu'il est "interdit de confier à la police municipale des missions de maintien de l'ordre. Celles-ci relèvent de la

seule compétence des forces de sécurité de l'État" L'État nous rappelle donc à l'ordre tout en supprimant un certain nombre de postes de policiers et de gendarmes ».

Afin d'attirer une nouvelle fois l'attention du préfet, le conseil municipal de la commune a voté une délibération, le 20 juin dernier, demandant le renforcement

des effectifs de la gendarmerie et sollicitant des subventions de l'État pour que la sécurité publique soit assurée. Autre requête mise en avant : l'abandon de la révision générale des politiques publiques (RGPP), votée en 2007, qui entraîne le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. « La loi d'orientation votée en 2004 prévoyait

un gendarme pour 1 000 habitants, souligne Jean-Michel REVOL. Sur la brigade de Saint-Marcellin, on est loin de ces effectifs-là : on compte un gendarme pour 1 250 habitants, soit 18 pour 22 512 habitants. Je ne critique pas les gendarmes, ils font du bon travail, mais il leur a été assigné de plus en plus de tâches. Ils sont de moins en moins nombreux et de moins en moins sur le terrain malheureusement ». Parallèlement, depuis 1995, les effectifs de la police municipale sont passés d'un poste et demi à quatre, auxquels s'est ajouté un agent local de médiation.

Depuis le milieu de l'été, la situation s'est un peu calmée. « Est-ce grâce aux dispositifs mis en place ? Est-ce que certaines personnes sont parties ailleurs ? Je ne sais pas, c'est encore trop tôt pour l'analyser », estime le maire. Dans le cadre du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), un diagnostic territorial va être réalisé. Il permettra de décider s'il convient de créer un poste de policier municipal supplémentaire ou un poste d'éducateur spécialisé.



Depuis le début du printemps, feux de poubelles et cambriolages se multiplient à Saint-Marcellin.